

Flash info

Enseignement Agricole, une branche à cultiver



DE FORTES ALERTES PORTEES AUPRES DE LA DGER

Dans le cadre d'une rencontre intersyndicale, Jean-Christophe Paris, délégué régional du SPELC pour l'enseignement agricole en Bretagne et Alain Guerch, enseignant au lycée Pommerit-Jaudy ont rencontré, le vendredi 16 janvier 2026, Benoit Bonaimé, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche.

1) Des obligations réglementaires de service de plus en plus lourdes liées :

- A la disparité dans l'application du SCA entre l'enseignement public et privé agricole (mais aussi au sein même des établissements du CNEAP)
- La DGER a annoncé la mise en place d'un groupe de régulation constitué de chefs d'établissement du privé et de membres de l'administration.
- A la lourdeur et la non-reconnaissance du temps de travail consacré aux évaluations certificatives CCF,
 - Au non-respect de l'annualisation des référentiels

La DGER invite les agents, en cas de non-respect des Obligations Réglementaires de Service, à se rapprocher des SRFD, notamment en ce qui concerne les fiches de services et au besoin de formaliser un recours hiérarchique mais le SPELC fait remarquer que les délais de réponses sont longs et ne permettent plus à l'agent de saisir le TA en cas de litige, notamment lorsque l'expertise de la DGER est demandée.

2) Une mixité des publics trop souvent imposée aux agents de droit public sans compensation

Le SPELC a insisté sur la nécessaire concertation des équipes et la mise en place d'une dimension contractuelle pour accompagner le déploiement d'une mixité encouragée par la DGER.

3) De nombreuses incohérences dans les carrières et les rémunérations :

- Les échanges ont également mis en avant les difficultés persistantes en matière de **carrières et de rémunérations**, en particulier pour les agents de **catégorie 3**. Benoit Bonaimé a évoqué une piste possible : reclasser ces personnels à l'issue d'une période de formation et d'une inspection.

Le SPELC a alerté sur l'urgence de **revalorisation des grilles des classes normales en prenant l'exemple d'une situation aberrante : un lauréat de concours externe sans ancienneté est aujourd'hui moins bien rémunéré en début de carrière qu'un collègue recruté en catégorie 3.**

- Le pacte enseignant : la DGER affirme sa volonté de maintenir le dispositif mais rien n'est acquis à compter de septembre 2026 au regard de la situation budgétaire.

4) Une situation préoccupante pour les AVS :

- Une précarité liée aux nombreuses embauches en CDD d'usage
- Une reconnaissance insuffisante du rôle éducatif et des conditions de travail fragiles pour ces personnels pourtant indispensables à l'inclusion et à l'accompagnement des élèves en situation d'handicap.

Un séminaire est annoncé, regroupant l'enseignement public et privé, afin d'analyser tous les besoins liés à l'inclusion et apporter les réponses les plus adéquates possibles.